

Mesdames, messieurs,

Ce que je vais vous dire n'est pas agréable à entendre. Vous pourrez constater au vu des faits que je vais rapporter, que la France est en pleine déliquescence, livrée à la corruption, en passe de voir, peu à peu, détruits ses espaces naturels, sa santé, sa population, et, d'une manière générale, son âme, sa culture, comme la trame de sa civilisation.

Le mot important est anglo-saxon, et je ne vais pas me retenir de l'employer. Un « lobby » désigne un groupe d'influence, mais la traduction est imparfaite. Aux Etats-Unis, durant la guerre de Sécession, le président des Etats-Unis, le général Grant, s'était installé dans l'hôtel Willard, par suite de l'incendie de la Maison Blanche. Le salon du rez-de-chaussée (lobby) de l'hôtel fut alors envahi par les représentants de groupes de pression destinés à influencer le gouvernement américain. Aujourd'hui, le terme est resté. Les lobbys sont partout, et exercent sans retenue leurs activités destinées à influencer et corrompre les autorités en dehors de tout service au bien public. Il est rare que la justice puisse établir formellement le délit de corruption. Il suffit, pourtant, de reprendre un certain nombre de faits pour constater qu'elle est présente au-delà de tout doute possible.

Les jardiniers du dimanche utilisent souvent comme désherbant le RoundUp, produit phare de la société Monsanto (récemment rachetée par l'allemand Bayer pour 64 milliards de dollars). Bien plus de 10 000 tonnes par an de RoundUp sont utilisées en France par les particuliers et les agriculteurs. Un épandage de RoundUp par les agriculteurs, remplace un passage de disques après récolte, pour détruire les « mauvaises herbes ». On s'en sert également pour éliminer les dites « mauvaises herbes », en l'épandant sur des cultures génétiquement modifiées pour résister à l'herbicide. Le principe actif du RoundUp est le Glyphosate, longtemps présenté par Monsanto comme « sans danger » et biodégradable. Dans les faits il est, depuis peu, reconnu comme cancérogène, et sa présence est détectée avec des dosages de plus en plus élevés dans les nappes phréatiques.

Les organisations écologistes réclament l'interdiction du Glyphosate. Celle-ci faisait partie d'une liste de promesses électorales d'Emmanuel Macron. Toutefois, ce dernier ne l'a annoncée que « dans trois ans », et a fait retirer les amendements visant à interdire le glyphosate d'ici à 2021 dans la loi sur l'agriculture et l'alimentation, discutée par l'Assemblée Nationale les 28 et 29 mai 2018. Tout se passe comme si l'Etat affichait son impuissance à interdire

cette substance toxique, et dont l'agriculture pourrait largement se passer. Deux ministres en France sont concernés : Nicolas Hulot, homme d'affaires avisé et ancien journaliste, devenu en mai 2017 « ministre de la transition écologiste et solidaire » et le socialiste Stéphane Travert, devenu, en juin 2017, « ministre de l'agriculture et de l'alimentation ». Stéphane Travert est connu pour être largement ouvert aux thèses de la FNSEA, Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, prônant l'agriculture chimique et industrielle. La FNSEA est le syndicat paysan dominant (53%), à côté de la Coordination Rurale (22%), la Confédération Paysanne (20%) et d'autres syndicats moins influents. Nicolas Hulot s'empêtre dans les incohérences de la loi sur la transition énergétique, annonçant pêle-mêle la fin du nucléaire, l'installation de 50,000 éoliennes, la fin des automobiles à moteur thermique, sans trop prendre conscience du caractère irréaliste et néfaste de telles dispositions. On pourrait lui conseiller de faire une émission d'Ushuaia dans un champ d'éoliennes. La seule mesure visible de son action est l'augmentation massive de la « taxe carbone ». Pendant ce temps-là, Stéphane Travert tisse sa toile, et pérennise l'emploi des pesticides agricoles.

En fait, le Glyphosate n'est qu'un leurre. Au début 2018, le professeur Seralini (Université de Caen) a réalisé l'analyse chimique exhaustive du RoundUp, mettant en évidence d'autres substances actives que le Glyphosate et présentées à tort comme excipients. Celles-ci auraient une activité désherbante 200 fois plus forte que celle du Glyphosate, et comprendraient des substances interdites, comme l'arsenic. Il est désormais clair que ce n'est pas le Glyphosate qu'il faut interdire en priorité, mais le RoundUp. De plus, si le Glyphosate était interdit in fine, Bayer-Monsanto commercialiserait sans attendre un nouveau produit, tout aussi dangereux que le précédent, et qui nécessiterait des décennies de lutte avant qu'il ne puisse être interdit à son tour. Bref, l'industrie chimique continuera à se répandre dans les champs.

L'usage immodéré de produits « herbicides » ou « pesticides » par le monde agricole aboutit à une série de catastrophes écologiques, comme celle de la destruction des vers de terre, quasiment disparus des terres de grande culture, et dont la population a été divisée par 4 en 40 ans. Celle-ci est, cependant, peu visible, à moins de bêcher le sol. Plus préoccupante est la disparition des insectes. Celle-ci est due à un groupe d'insecticides neurotoxiques extrêmement actifs, les « néonicotinoïdes ». Quelques grammes de ces derniers suffisent à stériliser un hectare de terrain. Ils ne sont présents en agriculture que depuis 1995, et sont principalement utilisés pour enrober les semences d'une couche toxique pour les insectes. Après germination, la plante demeure mortelle pour les insectes tout au long de sa végétation. Ces poisons violents tuent, en

particulier, les abeilles sauvages, les bourdons, les abeilles mellifères, et les organismes aquatiques (grenouilles, alevins,...). La plupart des semences vendues en jardinerie (comme les graines de gazon) sont aussi enrobées. Une étude parue le 02/02/2018 dans « Environmental Health Perspectives » démontre que les « néonicotinoïdes » ont des effets toxiques sur les humains. Ceux-ci demeurent encore mal connus, mais il est difficile d'imaginer que ces poisons violents ne soient pas nocifs. Les principaux néonicotinoïdes sont l'imidaclopride, le thiaméthoxame, le thiaclopride, l'acétampride, présents, notamment dans le Régent, le Gaucho et le Cruiser. Le 27 avril 2018, un moratoire partiel a été décidé par l'Europe sur 3 néonicotinoïdes : la clothianidine, l'imidaclopride et le thimatetoxame en plein champ (mais demeurant permis pour les cultures sous serre). Cette décision est toujours combattue par les lobbys de l'industrie betteravière, chimique et des produits phytosanitaires, Bayer et Syngenta. Le 17 mai 2018, Bayer communiquait : « Bayer demeure convaincu que les restrictions (des néonicotinoïdes) ne sont pas justifiées car (ils) sont sûrs lorsqu'ils sont utilisés conformément aux conditions d'utilisation ». A cause de tels produits phytosanitaires, comprenant les herbicides, les antifongiques et les insecticides, au cours des 30 dernières années, près de 80% des insectes, et plus du tiers des populations d'oiseaux ont disparu en Europe. C'est la pire catastrophe écologique de l'histoire récente. L'inquiétant est que l'industrie chimique prépare en permanence de nouveaux produits pour remplacer ceux qui sont interdits, et qui imprèneront les nappes phréatiques des siècles durant.

L'exemple de l'atrazine, inventé par Geigy et distribué par Syngenta, est édifiant. Ce produit, introduit en Europe en 1960, a été identifié comme causant, à de très faibles doses, les cancers du sein et de la prostate, et des malformations des enfants lorsqu'il est absorbé par des femmes enceintes. Interdit en 2003 en Europe, il est toujours présent en doses significatives dans l'eau du robinet, et n'est pas éliminé par la cuisson. Les femmes enceintes devraient faire un usage exclusif d'eau minérale pour l'alimentation, mais comment faire pour la toilette ?

L'autre exemple que je voudrais citer est celui du Chlordécone. Ce pesticide a été utilisé massivement dans les bananeraies des Antilles de 1972 à 1993. Le Chlordecone a été interdit dès 1977 aux Etats Unis, et il a fallu attendre 16 ans de plus pour que ce soit le cas dans les Antilles françaises. Ce n'est qu'en 2000 qu'un ingénieur sanitaire, Eric Godard, a découvert l'ampleur du désastre en constatant, en Martinique et en Guadeloupe, la contamination généralisée des eaux, des sols, du bétail et des végétaux. Selon « Le Monde » du 7 juin 2018, « les

autorités ont fait en sorte d'en dire aussi peu que possible afin de ne pas susciter la panique ni d'attiser la colère ». Un rapport de l'Institut National de la Recherche Agronomique de 2010 s'étonne : « Comment la Commission des Toxiques (dépendant du Ministère de l'Agriculture) a-t-elle pu ignorer les signaux d'alerte, les données sur les risques publiés dans de nombreux rapports aux Etats-Unis, le classement du Chlordécone dans le groupe des cancérogènes potentiels, et les données sur l'accumulation de cette molécule dans l'environnement aux Antilles françaises ? Ce point est énigmatique car le procès-verbal de la Commission des Toxiques est introuvable ». Notons aussi qu'à ce jour, aucune sanction n'a été prononcée, et le responsable local de l'importation de milliers de tonnes de ce produit aux Antilles, Yves Hayot, associé à la grande distribution, est décédé depuis mars 2017. La Commission des Toxiques a été, entre temps, dissoute.

Aujourd'hui, la Martinique détient le record du monde du taux de cancer de la prostate. Celui-ci est plus de 2 fois plus fréquent et 2 fois plus grave en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole, avec plus de 500 nouveaux cas par an sur chaque île.

Nous en arrivons à la période récente. Madame Agnès Buzyn, aujourd'hui Ministre de la Santé, était, en 2013, présidente de l'INCa (Institut National du Cancer). A cette époque, une étude sur les effets du Chlordécone sur la santé des populations antillaises avait été initiée par l'INSERM, visant, pour la première fois, à établir le lien entre la présence du Chlordécone dans l'environnement antillais et le cancer de la prostate. Or, de manière surprenante, Madame Buzyn prit la décision d'arrêter le financement de l'étude ! Aujourd'hui, le Chlordécone, perturbateur endocrinien hautement toxique et stable dans l'environnement, continue à provoquer des cancers, la naissance d'enfants prématurés et d'attardés mentaux. Tout est contaminé aux Antilles françaises : sols, mer, bétail, végétaux, au point qu'un séjour dépassant quelques mois devrait déjà nécessiter des précautions !

Ce n'est pas le seul exemple impliquant Madame Buzyn. Le 30 mai 2018, celle-ci déclara que les médicaments luttant contre la maladie d'Alzheimer, l'Ebixa, l'Exelon et le Ryminil, coûtant 90 millions d'Euros par an à la Sécurité Sociale, ne seraient plus remboursés. Cette décision est surprenante, alors que ces produits avaient été reconnus par les autorités sanitaires comme possédant une efficacité faible, mais réelle, pour traiter ces patients. Tout laisse à penser que les personnes atteintes par un Alzheimer ne représentent pas, aux yeux de Madame Buzyn, un investissement en valant la peine. Il aurait semblé naturel que cette

évaluation soit faite dès l'introduction de ces molécules sur le marché. Au lieu de cela, Madame Buzyn abandonne ces malades, trop affaiblis pour se plaindre, à leur triste sort.

Le pire est à venir. Je voudrais rendre hommage au professeur Romain Gherardi, codécouvreur en 1990, avec la neuro-pathologiste Michelle Coquet, de la Myofasciite à Macrophages. Cette maladie se traduisant par des dégénérescences musculaires et des troubles graves, dont celui de la fatigue chronique, a eu une origine clairement identifiée : les vaccins injectés par piqure intramusculaire, et comprenant des adjuvants à base de sels d'aluminium. Cette découverte importante aurait dû être suivie d'un moratoire sur les vaccins comprenant des adjuvants aluminiques, et d'une recherche systématique des personnes présentant une sensibilité particulière à ces adjuvants. Or, au lieu de suivre cette voie, l'AFSSAPS, Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, décréta en 2004 que « aucun syndrome clinique spécifique n'est associé à la vaccination avec des vaccins contenant des adjuvants aluminiques ».

Pour mémoire, l'AFSSAPS a été dissoute en 2012 après le scandale du Mediator. Ce médicament, distribué par le laboratoire Servier, avait provoqué plus d'un millier de morts en France. Il était supposé être un antidiabétique, mais son efficacité à ce titre n'a jamais été formellement établie. Par contre, il agissait réellement comme coupe-faim. Le problème était qu'il entraînait une dégénérescence des valves cardiaques, pouvant être suivie par un décès ou d'autres séquelles graves. Alors que la toxicité de cette molécule était bien connue des experts, rien n'a été fait pour la retirer du marché, au point que l'AFSSAPS s'est trouvée coupable de ne pas réagir devant la situation, plusieurs de ses membres étant en conflits d'intérêt évidents, étant liés à Servier. Il aura fallu l'obstination d'un médecin pneumologue de Brest, Irène Frachon, pour dévoiler le pot aux roses, malgré des procès intentés contre elle par le laboratoire Servier. Le scandale fut tel que l'AFSSAPS fut dissoute et remplacée par une nouvelle agence, l'ANSM, Agence Nationale de Sécurité du Médicament, en 2012. Tout porte à croire, d'ailleurs, que l'ANSM est atteinte des mêmes maux que ceux de l'AFSSAPS, mais ceci est une autre histoire. Le fondateur du laboratoire, Jacques Servier, est décédé en 2014, sans être réellement inquiété compte tenu de reports de procédure, titulaire d'une grand-croix de la Légion d'Honneur, décernée par Nicolas Sarkozy en 2008, et du grade de commandeur de l'Ordre du Mérite, décerné en 1985 par François Mitterrand. Jacques Servier était membre associé de l'Académie de Pharmacie. Il ne pouvait ignorer la toxicité de son Mediator. En 2015, le Laboratoire Servier a bien été condamné, mais un grand nombre de victimes attend toujours d'être indemnisés. Lorsque

c'est le cas, il s'agit de montants médiocres, au mieux de l'ordre de 10 000 €, ce qui est un bien faible prix pour une vie gâchée.

L'histoire continue pour la Myofasciite à Macrophages. Lors de sa campagne, en 2012, François Hollande déclara : « L'exemple de la myofasciite à macrophages démontre, s'il le fallait, la nécessité de faire progresser nos connaissances »  
Marisol Touraine écrivait, cette même année : « La nature des adjuvants utilisés dans la fabrication des vaccins doit faire l'objet d'une attention particulière et doit être communiquée aux familles afin qu'elles soient pleinement informées. Elles doivent également avoir le choix de faire procéder aux vaccins obligatoires par des vaccins sans sel d'aluminium, d'autant plus que c'était le cas jusqu'en 2008 ». Malheureusement, ces fermes engagements demeurèrent lettre morte jusqu'à ce jour.

Alors que le professeur Gherardi évaluait à 5% de la population la proportion de personnes susceptibles de développer une Myofasciite après vaccination, l'ANSM et INSERM décidèrent, en novembre 2012, d'interrompre le programme de recherche sur la nocivité des sels d'aluminium. Durant un mois, des membres de l'association d'entraide aux malades de Myofasciite à macrophage firent la grève de la faim sans que la décision de l'INSERM ne soit reportée. On consultera le livre de Romain Gherardi « Toxic Story ».

Le 17 novembre 2017, Laurence Cohen, sénatrice du Val de Marne, interpella le Ministre de la Santé : « Il y a un problème d'ordre scientifique au niveau des adjuvants aluminiques. Pourquoi le ministère de la santé ne finance pas une recherche ? Quand vous voyez des patients atteints du syndrome de myofasciite à macrophages, ce n'est pas anodin ». Sur le banc du gouvernement, Agnès Buzyn leva au ciel des yeux incrédules avant d'asséner : « L'OMS a produit un rapport sur les adjuvants et a conclu à leur innocuité. Je veux bien qu'en France on continue de douter. Une équipe travaille et personne ne l'empêche de travailler, mais à un moment, nous devons prendre nos responsabilités ».

Le professeur Gherardi finit, en 2018, par obtenir une très insuffisante enveloppe de 150,000 € pour ses recherches. Il déclara : « Les faits sont têtus : les malades sont là et on identifie deux nouveaux cas par mois dans le seul hôpital Henri Mondor ». Notons que le chiffre d'affaires mondial des vaccins, de 27.5 milliards d'Euros en 2014, pourrait atteindre près de 70 milliards d'Euros en 2025. Comment résister aux lobbys des vaccins avec de tels flux financiers ?

Dans un tel contexte, fin août 2017, Agnès Buzyn, devenue ministre de la santé, annonça que 11 vaccins infantiles deviendraient obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (contre 3 antérieurement). Combien cette décision coûtera-t-elle au budget national ? Il faudra compter en centaines de millions d'Euros d'un argent qui ne sera pas dépensé ailleurs, sans parler des soins devant être apportés pour les inévitables séquelles de santé affectant les jeunes vaccinés. Les laboratoires pharmaceutiques pourront remercier Madame Buzyn. Est-il sain que le ministre de la santé prenne une décision aussi controversée, alors qu'elle a eu tant de liens financiers avec l'industrie pharmaceutique ? Membre du conseil d'administration de l'INCa, elle faisait partie en même temps des conseils d'administration de Novartis et Bristol-Meyers Squibb. Elle a aussi été rémunérée par Genzyme, aujourd'hui filiale de Sanofi, jusqu'en 2011. On notera que ce fut également le cas pour Roselyne Bachelot en son temps.

Roselyne Bachelot fit, en 2009-2010, une campagne inutile de vaccinations contre la grippe H1N1, pour un coût total estimé à 2,2 milliards d'Euros. Un rapport d'enquête du Sénat, présidé par François Autain, et rendu public le 29 juillet 2010, mit en lumière le poids des lobbys dans cette opération, et l'acceptation par les décideurs politiques et administratifs de contrats commerciaux trop contraignants. A la fin, ce sont les contribuables qui paient !

Retournons sur le cas de Madame Buzyn, ministre actuel de la santé, qui aime tant les vaccins. Elle multiplie d'autres conflits d'intérêt. Son mari, Monsieur Yves Lévy, a été le directeur du programme vaccinal de l'ANRS, agence nationale de la recherche sur le sida, de 2006 à 2012, en coordonnant plus de vingt essais nationaux et internationaux d'immunothérapie et de vaccination, thérapeutique et prophylactique, dans les domaines de l'infection par le VIH, des déficits immunitaires et des maladies infectieuses. En 2012 il devint conseiller spécial pour la santé au cabinet de Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 2014, il fut nommé directeur général de l'INSERM. Monsieur Yves Lévy cumule son poste de directeur de l'INSERM avec celui de président d'AVIASAN, Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé, et aussi, avec la direction du « Vaccine Research Institute ». Son poste de directeur de l'INSERM prend fin le 12 juin 2018. Il y aurait une présomption de conflit d'intérêts évidente s'il était renouvelé dans ses fonctions par son ministre de tutelle (Agnès Buzyn). Comme le mentionne Le Monde du 08/06/2018 : « la reconduction éventuelle d'Yves Lévy embarrasse ». Nous verrons bientôt ce qu'il en est. Plus c'est gros, plus ça passe, comme on le sait bien.

Est-ce que le fait pour Madame Buzyn et son mari d'avoir longtemps émargé auprès de laboratoires impliqués dans la vaccination, tout en obligeant les jeunes enfants à subir 11 vaccins différents, sans compter les rappels, relève du conflit d'intérêts ? Est-ce que les déclarations péremptoires de l'innocence des adjuvants aluminiques par Madame Buzyn, alors qu'on dispose de la preuve du contraire, relèvent du conflit d'intérêt ? Que faut-il penser du traitement que l'INSERM a réservé au professeur Gherardi, alors que cet organisme était dirigé par le mari de Madame Buzyn ? Tout porte à croire que, comme pour Madame Bachelot et la grippe H1N1, les autorités supérieures de l'Etat ne réagiront pas devant des dysfonctionnements aussi évidents. Comme l'observe le professeur Daniel Floret Président du Comité technique des vaccinations : « les mêmes ingrédients se retrouvent toujours dans les scandales sanitaires liés aux vaccins : les alertes sanitaires sont systématiquement ignorées, les effets indésirables sont officiellement sous-évalués, les conflits d'intérêts foisonnent ».

Il faut que les français se rendent compte des enjeux. Il n'y a aucun vaccin obligatoire en Allemagne et aux Pays Bas, et on ne voit pas pourquoi, à l'intérieur d'une Europe unie, on devrait se distinguer de nos voisins. Une multitude d'études montre que les enfants non vaccinés se portent mieux que les vaccinés, et, les maladies concernées, ne posant pas de problèmes de santé publique, peuvent être facilement soignées en l'absence de vaccination. De plus, il y a de forts soupçons que certaines formes d'autisme soient associées à des réactions auto-immunes, ou liées à la migration de l'aluminium vers les centres nerveux, faisant suite à des vaccinations. De nombreuses personnalités du monde scientifique mettent en garde contre cette possibilité. Aux Etats-Unis, il y a 1 autiste sur 59, contre 1 autiste sur 150 en 2010, et 1 sur 500 dans la décennie précédente. En France, nous sommes aujourd'hui dans une situation équivalente à celle des Etats-Unis en 2010. On peut craindre une évolution parallèle, liée aux vaccinations.

De grands médecins comme les professeurs Henri Joyeux et Luc Montagnier, prix Nobel de Médecine, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, plaident aujourd'hui en vain pour un principe de précaution concernant la santé et les vaccinations. On peut craindre que la politique aventureuse de Madame Buzyn ait des conséquences désastreuses sur le plan sanitaire. Y aura-t-il des poursuites si c'est le cas ? Les exemples du passé, comme le « sang contaminé », montre que c'est peu vraisemblable. Dans cette dernière affaire, en 1999, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé avaient comparu devant la Cour de Justice de la République pour « homicide



involontaire ». Fabius et Dufoix furent acquittés, tandis qu'Hervé fut reconnu coupable mais dispensé de peine !

Au lieu d'écouter les professeurs Joyeux et Montagnier, les lobbys développent aujourd'hui même une campagne de presse visant à les dénigrer. C'est d'autant plus pitoyable que ces agissements reçoivent le soutien de quelques académiciens qui se gardent bien de dévoiler leurs propres conflits d'intérêts.

Madame Buzyn est encore coupable d'un gigantesque scandale sanitaire pour avoir soutenu les intérêts du laboratoire Merck dans l'affaire récente du Lévothyrox. Autrefois, un ministre aurait démissionné pour moins que cela.

Pauvre France, tombée aux mains de lobbys qui lui dictent leurs lois. Mais, à qui la faute ? Dans son livre « De Gaulle, mon père », Philippe de Gaulle attribue à son père les paroles suivantes au sujet des français : « Ce sont des veaux, ils sont bons pour le massacre, ils n'ont que ce qu'ils méritent ». Est-ce réellement le cas ? Je pense, quant à moi, qu'il n'est jamais trop tard pour appliquer le mot d'ordre de Winston Churchill : « Never surrender ».

Paul Deheuvels  
Membre de l'Institut  
Le 10 juin 2018